ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS

Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

Rôles et missions

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ainsi que des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination. Il concourt par ailleurs à la formation initiale, continue et à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute a plusieurs rôles :
– un expert en masso-kinésithérapie ;
– un praticien ;
– un formateur ;
– un communicant ;
– un éducateur ;
– un gestionnaire ;
– un responsable au regard de la déontologie.

Son exercice est défini par le code de la santé publique aux articles L. 4321-1 à L. 4321-22 et R. 4321-1 à R. 4321-145.

Conditions d'exercice

La masso-kinésithérapie est exercée par des professionnels titulaires du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute et inscrits au tableau de l'ordre (art. L 4321-2 et L 4321-10 du code de la santé publique) qui s'engagent à :

– respecter les règles déontologiques et l'éthique spécifiques à la profession ;
– développer les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation des activités de dépistage, de prévention, d'éducation et de soins, en tenant compte des évolutions de la science et en réponse aux besoins en santé publique ;
– participer à la promotion et au développement de la profession.

Champ d'intervention et population concernée

La masso-kinésithérapie identifie et évalue les potentiels et les capacités d'activité et de mouvement, en tenant compte des caractéristiques de chaque individu.

La masso-kinésithérapie propose, en toute autonomie et en pleine responsabilité, en lien avec les autres professions de santé, un ensemble d'actions auprès des personnes pour préserver, développer, retrouver et suppléer les capacités fonctionnelles et le mouvement à tous les âges de la vie, lorsqu'ils sont perturbés par les traumatismes, la maladie et le vieillissement, l'ignorance ou la négligence.

La masso-kinésithérapie optimise le fonctionnement de l'individu, pour ce qui concerne le mouvement, au niveau de ses structures et fonctions, de son activité et de sa participation à la société ; la masso-kinésithérapie vise à réduire les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la société du patient, de façon à minimiser son handicap et le rendre acteur de la gestion de sa santé et de son autonomie

Contexte d'intervention

La masso-kinésithérapie place le fonctionnement et le mouvement humains au cœur du concept de santé. Pour ce faire, elle porte son action thérapeutique sur trois catégories de mouvements :
– les mouvements externes produits par le corps humain : sa gestuelle ;

– les mouvements animant l'intérieur du corps : l'ensemble des systèmes circulants assurant les fonctions vitales ;
– les mouvements de la pensée, processus aboutissant à l'élaboration, l'organisation et l'intégration de ces manifestations externes et internes.

La masso-kinésithérapie s'appuie sur une démarche d'évaluation posant un diagnostic portant sur ces trois niveaux et débouchant sur une vision fonctionnelle du patient dans son environnement. La masso-kinésithérapie optimise le fonctionnement de l'individu, pour ce qui concerne son niveau de participation à la société, de façon à minimiser son handicap et le rendre acteur de la gestion de sa santé et de son autonomie. La masso-kinésithérapie tient compte des caractéristiques biologiques, psychologiques, sociales, culturelles et environnementales de chaque patient.

Dans ses activités de rééducation, réadaptation, réinsertion, réhabilitation, entretien et prévention, les activités en masso-kinésithérapie mobilisent des compétences génériques et spécifiques. Elles utilisent des méta-activités (car permanentes et indissociables de la décision et de l'action) qui sont : évaluation et éducation.

ACTIVITÉS

1. **Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie**

2. **Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie**

3. **Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique**

4. **Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes**

5. **Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique**

6. **Organisation et coordination des activités de santé**

7. **Gestion des ressources et management**

8. **Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles**

9. **Recherche et études en masso-kinésithérapie**

10. **Formation et information des professionnels et des futurs professionnels**

ACTIVITÉS DÉTAILLÉES

1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique

Prise de contact avec le patient et/ou l'entourage

Écoute, entretien, interrogatoire visant à clarifier la demande et les besoins de la personne.

Recueil d'informations auprès du patient, auprès des professionnels de santé.

Analyse des demandes et des attentes de la personne au regard des données recueillies et du dossier du patient.

Évaluation de la pertinence de l'intervention ou de la réorientation éventuelle du patient vers d'autres professionnels de santé.

Choix et utilisation conforme aux normes des outils, tests, épreuves ou échelles de mesure et indicateurs adaptés.

Évaluation de la douleur éventuelle.

Identification des risques iatrogènes d'une intervention en masso-kinésithérapie.

Évaluation du niveau de dysfonctionnement articulaire, tissulaire, moteur, sensitif, sensoriel, cognitif de la personne en référence aux concepts en masso-kinésithérapie, aux références existantes, aux recommandations.

Analyse de l'impact des contextes socioéconomiques, professionnels, environnementaux sur la demande de prise en charge.

Traçabilité de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie.

Information et échange avec le patient et/ou l'entourage sur les éléments de pertinence de prise en charge au regard des données recueillies.

2. Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapique

Formulation permanente des hypothèses en cours de test dans une démarche hypothético-déductive.

Reports des résultats des observations et tests cliniques et des cotations obtenues et comparaison avec les normes validées sur sujet sain.

Recherche de l'étiologie, ou des étiologies en cas de polypathologies ou pathologie complexe, des difficultés ou troubles du patient au regard des hypothèses formulées.

Évaluation des facteurs de risques et de l'urgence de la situation.

Évaluation de l'étendue des dysfonctions de la personne.

Analyse causale de la douleur.

Mise en concordance des résultats des tests cliniques avec les plaintes du patient.

Mesure et prise en compte de l'impact de la pathologie sur la santé, la qualité de vie de la personne.

Analyse de l'impact des contextes sociaux économiques, professionnels, environnementaux sur la personne prise en charge.

Relevé des compétences du patient et de ses possibilités de prendre en charge sa pathologie.

Formulation du diagnostic en masso-kinésithérapie et explicitation auprès du patient et/ou de son entourage.

Formulation d'une réponse à la demande de pronostic, réajustable dans le temps.

3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique

Élaboration et formalisation d'une stratégie d'intervention en lien avec la personne, les paramètres du contexte et de l'urgence de la situation.

Détermination des conditions nécessaires au bon déroulement de l'intervention.

Évaluation du niveau de compréhension de la personne et adaptation de la stratégie de communication et d'intervention.

Identification des critères de progression en lien avec la personne et avec ses attentes.

Information de la personne, proposition thérapeutique (outils, méthode, appareillages envisageables et progression).

Échanges et adaptation du projet de soin en fonction des objectifs négociés avec la personne soignée.

Explication du rôle thérapeutique du masseur-kinésithérapeute et des attendus de la participation du patient à sa prise en charge.

Explicitation de la pathologie et des actions envisagées pour former le patient et/ou son entourage afin de le rendre participatif et acteur de sa santé.

Description des modalités de prise en charge, des différents acteurs et de leurs rôles respectifs, dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Prévision de mesures appropriées aux situations d'urgence en masso-kinésithérapie en référence aux normes, protocoles existants et à la prévention des risques.

Évaluation tout au long de la prise en charge avec la personne et/ou son entourage des résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention en masso-kinésithérapie.

Adaptation de la stratégie thérapeutique en masso-kinésithérapie en fonction des résultats observés et des objectifs du patient.

4. **Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes**

Présentation des acteurs de la prise en charge, du fonctionnement du service de soin, du cabinet ou de la structure de soin.

Information sur les démarches administratives à accomplir, le coût de la prise en charge, ainsi que la prise en charge par la caisse d'assurance maladie et d'assurance maladie complémentaire.

Réalisation d'un dossier individuel personnalisé.

Intégration du dossier patient dans le dossier médical personnel.

Contacts et échanges avec les autres professionnels de soin.

Programmation des interventions en lien avec le patient et/ou l'entourage et les autres professionnels de santé.

Préparation des outils nécessaires à la prise en charge.

Mise en œuvre des techniques en masso-kinésithérapie pour conserver ou retrouver un état de santé optimal, freiner ou retarder les conséquences d'une ou des pathologies, améliorer la qualité de vie et le confort de la personne.

Mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de sécurité, ainsi que des règles de bonne pratique professionnelle.

Repérage des risques spécifiques liés à la mise en œuvre des activités en masso-kinésithérapie et mise en place de mesures préventives.

Adaptation, si nécessaire, des protocoles de masso-kinésithérapie en fonction des activités de masso-kinésithérapie.

Mise en place d'une traçabilité des soins en masso-kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation.

Suivi des examens complémentaires.

Évaluation des résultats obtenus et adaptation des pratiques en masso-kinésithérapie à l'évolution de la situation clinique.

Information continue au patient sur l'évolution du traitement, de sa mise en œuvre et des résultats obtenus.

Suivi de l'observance par le patient du traitement en masso-kinésithérapie.

Réalisation et pose de contentions souples d'appareils temporaires de rééducation et d'appareils de posture.

Formation du patient et/ou de son entourage aux gestes techniques et à l'utilisation des aides techniques prescrites.

Création et utilisation d'outils de transmission de l'information aux partenaires et acteurs concourant aux soins des personnes.

Transmission des données recueillies aux autres professionnels de santé.

Adaptation avec le patient du projet thérapeutique en fonction de l'évolution du traitement.

Définition et proposition de soins complémentaires si nécessaire.

5. **Prévention et dépistage, conseil, éducation thérapeutique et santé publique**

Réalisation d'actions de prévention primaire et secondaire dans un cadre individuel ou collectif

Information et conseils aux personnes en individuel et en groupe sur le dépistage de déficiences, de limitations fonctionnelles et des facteurs de risques en santé.

Dépistage et analyse des situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne.

Formation de publics ciblés au repérage des signes d'alerte et à l'utilisation d'outils de suivi.

Formalisation et diffusion de programmes d'intervention en prévention secondaire.

Formalisation de proposition d'actions de prévention en direction de partenaires institutionnels, respectant un cahier des charges, en lien avec les politiques de santé publique.

Interventions dans les manifestations en lien avec le champ de compétences de la masso-kinésithérapie.

Réalisation d'actions de prévention tertiaire dans le contexte du soin, mise en place d'actions de suivi thérapeutique

Informations et échanges pour contribuer à rendre le patient acteur de sa santé.

Mise en place d'actions de suivi thérapeutique.

Formalisation et présentation de conseils et recommandations pour réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez la personne.

Recueil, réalisation et diffusion de supports et d'outils d'information et de conseil en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population.

Conduite d'actions de promotion de l'intégration de personnes présentant un handicap ou une incapacité

Mise en place de partenariats avec des structures institutionnelles.

Veille réglementaire et constitution de bases de données règlementaires et législatives.

Information du public sur la réglementation en vigueur en matière d'intégration des personnes présentant un handicap ou une incapacité.

Éducation thérapeutique du patient

Préparation de la démarche d'éducation thérapeutique

Information du patient sur la possibilité de bénéficier d'une démarche d'éducation thérapeutique.

Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie en vue d'une action d'éducation thérapeutique, recueil d'information, sur les facteurs facilitant ou limitant les capacités d'autosoin et leur utilisation dans la vie quotidienne.

Formulation des compétences à acquérir par le patient au regard de son projet et de la stratégie thérapeutique.

Définition et formalisation d'une démarche personnalisée en masso-kinésithérapie en vue d'une action d'd'éducation thérapeutique en lien avec le patient et les autres professionnels intervenant dans le projet thérapeutique.

Mise en œuvre d'une démarche d'éducation thérapeutique.

Information, sensibilisation du patient et/ou de son entourage sur ses troubles, les protocoles, les conduites à tenir, la mise en place de moyens pour ralentir la progression de la maladie ou prévenir les complications.

Réalisation de séances individuelles ou collectives d'éducation thérapeutique pour l'acquisition des compétences d'autosoin et d'adaptation.

Évaluation des compétences acquises en fonction du projet du patient et de la démarche d'éducation thérapeutique.

Réajustement du projet.

Coopération autour du patient, en lien avec les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de la maladie chronique

Suivi de la démarche personnalisée d'éducation thérapeutique en lien avec les autres professionnels de santé intervenant auprès du patient.

Conseil et expertise dans le domaine de la masso-kinésithérapie

Conseil auprès des différents partenaires quant aux actions à entreprendre requérant des connaissances dans le domaine de la masso-kinésithérapie.

Conseil auprès d'autres professionnels dans le cadre du suivi de la prise en charge du patient, de son insertion ou de sa réinsertion professionnelle ou sociale.

Rédaction de bilans, rapports techniques ou d'avis dans un cadre médico-administratif.

6. **Organisation et coopération avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne soignée**

Organisation des activités de soin de masso-kinésithérapie

Gestion administrative

Information du patient sur les procédures administratives relatives à la prise en charge en masso-kinésithérapie.

Gestion, mise à jour et archivage du dossier patient.

Télétransmission des données.

Enregistrement informatisé des données et actes réalisés.

Établissement des documents administratifs nécessaires à la prise en charge auprès de la caisse d'assurance maladie du patient.

Tenue de statistiques sur les actes réalisés.

Gestion du temps de l'activité professionnelle

Réalisation de plannings quotidiens et hebdomadaires permettant de répondre à la demande en soin.

Formalisation de plannings de rendez-vous en fonction des autres interventions auprès des patients, des locaux disponibles, des interventions à domicile.

Gestion du planning du matériel nécessaire à l'intervention en masso-kinésithérapie.

Enregistrement et transmission des données

Enregistrement et transmission de données médicales sur le patient.

Transmission d'informations orales et écrites aux professionnels concernés, dans le cadre du respect des obligations professionnelles et du secret médical.

Rédaction et transmission d'informations orales et écrites à la personne, à l'entourage et aux institutions concernées respectant le cadre légal et le secret médical.

Coopérations avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne soignée

Identification des acteurs de soins afin de transmettre les informations pertinentes.

Choix des outils de communication adaptés aux situations.

Participation à la coordination des activités et des soins auprès de la personne avec les différents acteurs de la santé et du social en fonction des domaines de compétence.

Contribution à la mise en place d'une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

Explicitation de ses rôles et responsabilités aux patients, aux familles, conformément à la réglementation.

Prise de contact, échanges d'informations avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients.

Organisation des interventions en tenant compte des limites du champ professionnel et des responsabilités, en veillant à la continuité des soins.

Information des professionnels de santé du champ de compétences des masseurs-kinésithérapeutes.

Participation aux transmissions.

Préparation, participation aux réunions de synthèses cliniques.

Animation de réunions de synthèse, de temps de travail thématiques et/ou interprofessionnels.

Interventions en réunions institutionnelles : conseils de pôles, réunions d'organisation, réunions d'élaboration de projets, commissions de soins infirmiers de rééducation et médico-technique.

Développement et mise en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein d'un établissement ou d'un réseau.

7. Gestion de projet, des ressources et management

Gestion de projet, conception d'une structure d'un cabinet

Étude de marché, des besoins.

Conception et préparation du projet, prise en compte du cadre juridique, évaluation du budget, planification des activités.

Prise de contact avec les différents acteurs locaux et régionaux (agence régionale de santé, conseil de l'ordres des masseurs-kinésithérapeutes, banques, médecins et autres professionnels de santé, architectes, etc).

Mise en œuvre du projet.

Suivi et évaluation.

Gestion des ressources humaines de la structure

Mise en place d'une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et fonctionnement correspondant à l'offre de soin.

Mobilisation des collaborateurs, autour d'un projet, dans une démarche collaborative et prenant en compte les règles de gestion des ressources humaines en vigueur.

Suivi de la comptabilité, des budgets et de la trésorerie

Élaboration, gestion et suivi d'un budget et des investissements.

Tenue de la comptabilité du cabinet conformément aux règles comptables édictées par l'administration fiscale pour les entreprises libérales non commerciales, avec ou sans soutien d'un expert comptable et/ou une association de gestion agréée.

Gestion de la trésorerie et suivi des opérations bancaires.

Établissement, suivi et archivage des éléments de gestion administrative et comptable.

Réalisation des déclarations et règlements dus par la structure

Déclaration des bénéfices professionnels non commerciaux en temps et forme réglementaires.

Règlement des factures et charges sociales en respectant les échéances et règles administratives.

Souscription d'une couverture sociale obligatoire et/ou facultatives et d'assurances professionnelle.

Gestion des rendez-vous avec les patients et de l'activité

Organisation du ou des plannings, de la prise de rendez-vous avec les patients et de la répartition des activités des professionnels de santé de la structure dans le respect de la déontologie professionnelle.

Utilisation, suivi et mise à jour des logiciels de gestion spécifiques à la prise de rendez-vous, comptabilité, statistiques d'activité.

Saisie et codification des actes.

Facturation des actes, proposition de facilités de paiement, relance des impayés, encaissement des honoraires.

Réalisation et suivi des envois et des retours vis-à-vis de la caisse d'assurance maladie.

Gestion matérielle du cabinet, service ou structure

Évaluation et contrôle de l'accessibilité des locaux et de la conformité des installations et du matériel au regard des normes.

Respect de la réglementation et des objectifs d'hygiène et de sécurité.

Identification des mesures à prendre.

Planification du suivi et du contrôle du respect de la règlementation et des règles de bonne pratique professionnelle.

Organisation de la maintenance, de la traçabilité et de la gestion des stocks, des matériels et des consommables.

Échanges d'informations sur l'organisation logistique du service, de la structure ou du cabinet.

8. **Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles**

Actualisation des connaissances et veille professionnelle en lien avec les réseaux professionnels

Constitution, alimentation et consultation de bases d'informations sur la profession de masseur-kinésithérapeute et les connaissances professionnelles.

Lecture critique de revues professionnelles, de publications, de médias spécialisés.

Consultation de sites professionnels.

Lecture de travaux de recherche internationaux en masso-kinésithérapie ou dans les domaines en lien avec la masso-kinésithérapie.

Suivi des logiciels édités en fonction des besoins, avancées scientifiques et thérapeutiques.

Suivi des évolutions des matériels et des outils d'intervention en masso-kinésithérapie et mise à jour des connaissances théoriques et techniques relatives à leur utilisation.

Suivi de groupes de supervision ou de lecture professionnelle.

Participation à des travaux de réflexion basés sur des références scientifiques.

Participation à un programme de DPC (développement professionnel continu)

Réalisation d'actions d'analyse des pratiques professionnelles

Revue d'un référentiel d'analyse reposant sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts).

Analyse critique et constructive des pratiques réalisées par rapport à la pratique attendue.

Mise en place d'objectifs et d'actions d'amélioration.

Suivi de ces actions et évaluation des résultats au regard des pratiques attendues.

Acquisition/perfectionnement des connaissances/compétences

Participation à une action de formation associant un temps dédié, des objectifs pédagogiques, des supports pédagogiques reposant sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts…), une évaluation et des temps d'échange entre professionnels.

Démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Évaluation de la mise en œuvre des interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne.

Évaluation de la pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique.

Conception d'outils et d'indicateurs d'évaluation des situations en kinésithérapie.

Évaluation de l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation…) et identifier toute non-conformité.

Identification des actions d'amélioration possibles et des mesures de réajustement de la pratique professionnelle, en établissant une planification des acquisitions et des apprentissages à mettre en œuvre.

Évaluation des actions mises en œuvre.

Suivi d'actions de formation, de congrès, de colloques

Participation et organisation de colloques et congrès.

Communications, interventions, partage d'informations.

Vérification de la conformité des actions de formation professionnelle proposées au regard de la législation en vigueur et des instances compétentes.

Suivi de formations aux formats et contenus appropriés aux besoins des masseurs-kinésithérapeutes.

Suivi des impacts de la formation sur la pratique professionnelle.

Participation au recueil de corpus pour la profession, les pratiques professionnelles ou la recherche.

9. **Recherche et études en masso-kinésithérapie**

Activités de recherche liées aux besoins en santé publique et liées aux mesures d'impact

Recherche d'informations sur les milieux, les situations, les populations, les pathologies à risque en lien avec les structures et les ressources existantes : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres actions de dépistage…

Formalisation de propositions d'actions de dépistage et de leur évaluation en direction de partenaires institutionnels en réponse à des appels d'offres ou dans le cadre de démarches spontanées en lien avec les politiques de santé publique.

Réalisation d'études dans le domaine des soins et de l'intervention du masseur-kinésithérapeute.

Activités de recherche clinique

Formulation d'hypothèses de recherche répondant à des questionnements innovants et productifs.

Recueil d'informations dans le cadre d'une démarche de recherche.

Réalisation de rapports d'études.

Rédaction de protocoles ou de procédures.

Rédaction d'articles en vue d'une publication dans une revue scientifique.

Exposé des travaux de recherche.

Réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé.

Accompagnement de travaux professionnels.

Activités de recherche et d'exploitation de bases de données

Exploitation et veille sur des bases de données existantes dans les domaines d'intervention du masseur-kinésithérapeute.

Recherche, sur les bases de données existantes, des recommandations de bonnes pratiques.

Mise en place de banques de données – Recherche d'informations dans les bases de données bibliographiques.

Recueil d'informations sur les recherches conduites en kinésithérapie et dans les disciplines en rapport avec les problématiques rencontrées en kinésithérapie.

Développement de collaborations pluridisciplinaires

Développement de collaborations avec les structures et centres de recherche : sociétés savantes, équipes de recherche universitaires…

Développement des collaborations multicentriques.

Développement de collaborations internationales de recherche.

10. **Formation et information des professionnels et des futurs professionnels**

Participation à des programmes de DPC (développement professionnel continu)

Engagement dans des programmes de DPC conformes aux orientations nationales, aux méthodes et modalités validées par la HAS et mis en œuvre par un organisme enregistré auprès de l'OGDPC (organisme gestionnaire du développement professionnel continu) et évalué favorablement par la commission scientifique compétente.

Participation à une action d'analyse de pratiques.

Acquisition ou approfondissement des connaissances et/ou compétences.

Suivi des actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Participation à la certification de l'établissement de santé ou de la structure.

Mise en application des recommandations professionnelles en masso-kinésithérapie.

Évaluation de technologies de santé en lien avec la masso-kinésithérapie.

Recherche et mise en œuvre de critères d'évaluation pour améliorer la pratique professionnelle.

Mise en œuvre d'actions de formation ou d'information

Recueil d'informations sur les besoins en formation des professionnels de santé.

Organisation d'actions de formation dans le cadre du DPC (développement professionnel continu).

Réalisation de séances d'information collective auprès de professionnels des institutions ou des services hospitaliers.

Formation de professionnels de santé sur des thématiques en lien avec la masso-kinésithérapie.

Formation des professionnels de santé au dépistage en vue d'une orientation adaptée en masso-kinésithérapie.

Réalisation de documents de référence, de posters, en vue de communication à l'intention de professionnels de santé, de patients ou d'associations.

Communication en langue anglaise dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.

Mise en œuvre d'actions de formation initiale

Formalisation de séances de formation : contenu, thématique, modalités pédagogiques.

Animation et conduite de séances de formation à destination des étudiants en masso-kinésithérapie ou des professionnels.

Évaluation des séances de formation.

Intervention au sein d'équipes pédagogiques.

Participation à des séances de suivi pédagogique.

Réalisation d'évaluation des compétences acquises par l'étudiant.

Démonstration d'interventions et présentation d'exemples cliniques dans un but pédagogique.

Participation à des conseils pédagogiques et autres instances pédagogiques.

Accueil, accompagnement des étudiants et des futurs professionnels

Organisation, accueil, information, conseils aux stagiaires masseurs-kinésithérapeutes ou aux nouveaux professionnels.

Rédaction de livret d'accueil, projet et protocole d'encadrement…

Accompagnement, suivi et tutorat des étudiants en stage.

Réalisation de séances d'analyse réflexive des situations rencontrées en stage par les étudiants.

Lecture, supervision et accompagnement des travaux de recherche menés par les étudiants en masso-kinésithérapie.

Évaluation des connaissances et des savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.

Participation à des jurys de mémoires des étudiants en masso-kinésithérapie.

Participation à différents jurys : examens, concours, stages, validation des acquis de l'expérience (VAE)…